

RENSEIGNEMENTS UTILES

Médecins :		Mairie : du lundi au vendredi : 8h30-12h/13h30-17h (fermé le jeudi après-midi)	
Docteur AUFFRET	02.98.27.80.55	accueilmairie@camaretsurmer.fr - site : camaret-sur-mer.com	02.98.27.94.22
Docteur GEZEGOU	02.98.27.92.55	Bibliothèque Municipale St-Pol-Roux :	02.98.27.86.28
Docteur HAU MIOU FAH	02.98.27.91.35	Capitainerie : quai Vauban / capitainerie.camaret@wanadoo.fr	02.98.27.89.31
Permanence du samedi 23 mai : appeler le 15		Assainissement : urgences : 06.86.25.18.02 / contrôles :	07.86.66.98.48
Urgence : 112 ou Pompiers : 18 / SAMU : 15 / Gendarmerie : 17		EHPAD Ty ar Garantez : rue du Docteur Vourch	02.98.27.83.79
Cross Corsen (secours maritime)	196	Camping Municipal du Lannic : rue du Grouannoc	02.98.27.91.31
Dentiste : Mme LARVOR	02.98.27.92.23	Maison des Jeunes :	09.67.56.82.90
Infirmiers :		ALSH : rue Général Leclerc	02.98.81.45.18
Cabinet infirmier, rue Château d'Eau	06.68.63.98.30 ou	Garderie Municipale :	02.98.27.91.48
Cabinet infirmier, rue du Ch. Bossennec	02.98.73.17.84 ou	Restaurant Scolaire :	02.98.27.81.83
(Frank CAPRIOLI-Laurie QUEFFLEEC)	06.77.54.01.36	ADMR de Pen Hir aux Monts d'Arrée (service à la personne)	02.98.27.92.61
Pharmacie : 1 quai Gustave Toudouze	02.98.27.90.78	Rue du 19 mars 1962 / admrcamaret@29.admr.org	ou 02.98.73.90.39
Ostéopathe D.O. : KERLIDOU Gilbert	02.98.27.88.83 ou	Office de Tourisme : rue des 4 vents	02.98.27.93.60
Ostéopathe D.O.F : THOMAS Noémie	02.98.27.88.83 ou	du lundi au samedi : 9h30-12h et 14h à 18h	fax : 02.98.27.87.22
Masseurs-Kinésithérapeutes :	02.98.27.91.49	tourisme-camaretsurmer@comcom-crozon.bzh / www.crozon-tourisme.bzh	
QUEMENEUR P-Y et MARC E, rue du Château d'Eau	02.98.27.91.49	Déchèterie de Navarrou : du lundi au samedi de 9h à 11h55 et de 13h30 à 17h45 (fermé le mercredi)	02.98.27.95.28
RAVEZ P, place Saint Thomas	02.56.04.80.73 ou	CPAM/sécurité sociale : au CDAS de Crozon tous les lundis, 9h-12h/ 13h30-16h30 (pas de permanence pendant les vacances scolaires)	
Diététicienne : DOUE Séverine	02.98.27.88.57 ou	Presse : correspondants locaux :	
Magnétiseur : Christell, 11 rue de la Somme	06.65.42.85.89	Ouest-France : Gilles PAPE - gillespape@hotmail.com	06.33.96.29.32
Centre de remise en forme : 11 rue de la Somme	06.71.37.37.00	Christine BRUERE- christinebruere18@gmail.com	06.62.60.83.77
ULAMIR - centre social de la presqu'île : contact@ulamir.fr	02.98.27.01.68	Le Télégramme : Isabelle PIETRI - pietri.isabelle@gmail.com	06.71.15.39.82
Assistante sociale : Prendre rendez-vous au CDAS de Crozon (Permanences le mardi et le vendredi, de 9h à 12h)	02.98.27.10.26	SPA - Crozon	07.85.03.60.74
Conciliateur de justice : Bruno BOURNIGAULT, prendre RV au	06.43.12.57.04		

INFORMATIONS MUNICIPALES

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 MAI 2020 A 20H00 A LA SALLE SAINT IVES : Election du maire, fixation du nombre d'adjoints, élection des adjoints, chartre de l' élu local.

Public limité : la salle dispose de 14 places pour le public.

DISTRIBUTION DE MASQUES : La prochaine distribution de masques à l' ensemble de la population se fera le **mardi 26 mai, de 10h à 12h à la salle Saint Ives**. La mairie dispose de masques enfants 3-6 ans et 7-12 ans à disposition des familles.

MAIRIE : Lundi 25 mai : réouverture de l'accueil de la mairie au public **uniquement le matin**. Le service urbanisme reçoit toujours sur rendez-vous.

Protocole mis en place : dès l' entrée, port obligatoire du masque par les usagers et durant tout l' entretien ; lavage des mains par l' usager par la lotion hydroalcoolique mise à disposition sur la table ; prévoir si possible un crayon.

DENOMINATION DES RUES DU QUARTIER DE PENFRAT : Rappel aux habitants et propriétaires : pensez à retourner en mairie le coupon indiquant si vous souhaitez une plaque de numéro pour votre maison. A défaut de réponse, la plaque ne sera pas distribuée.

REOUVERTURE DES PORTS ET ESPACES DE PLAISANCE : L'accès à toutes les installations des ports ainsi que la capitainerie du Notic sont autorisés pour les usagers sous réserve du respect des consignes de sécurité sanitaire.

Mise en place des dispositions du protocole de gestion du Covid-19 pour la reprise de la plaisance

Port du masque obligatoire pour les usagers dans les lieux publics, bureau du port, capitainerie, et à l' accès des pontons, lavage des mains, respect de la distanciation sociale

Limitation de l' accès aux pontons : accès à 10 personnes en même temps et interdiction de stationnement statique pour éviter les attroupements.

Les activités de plaisance pratiquées à bord d' un bateau régulièrement immatriculé et possédé en pleine propriété ou copropriété et, lorsqu' elles ne concernent pas les personnes regroupées au sein d' un même domicile, ne peuvent conduire à la présence simultanée à bord de plus de 3 personnes.

AUTORISATION D'ACCES AUX PLAGES : L'accès aux plages du Corréjou, de Pen-Had et de Kerloc'h est autorisée pour la baignade, la pêche à pied, la pratique d'activités sportives et nautiques et conditionnée par le respect des règles suivantes :

- Position statique interdite
 - Regroupement de plus de 10 personnes interdit
 - Respect d'une distance physique minimale de 2 mètres entre les personnes pour les pratiques courantes (en dehors des personnes regroupées dans un même domicile)
 - Respect des cheminements ou des priorités prévues pour accéder à la plage (si existant)
 - Obligation de demeurer sur les sentiers balisés
 - Interdiction de la présence des chiens sur les plages
 - Obligation de tenir son (ses) chien(s) en laisse dans les dunes et autres espaces naturels
 - Interdiction de stationnement de tous les véhicules sur les aires naturelles de stationnement à proximité des plages de 21h00 à 07h00
 - Interdiction de tous rassemblements festifs sur les plages
 - Interdiction de la consommation d'alcool sur les plages
 - Déplacement limité à cent kms de sa résidence principale
- Rappel : Le carénage à l'intérieur du port est toujours interdit (pollution).

BANQUE ALIMENTAIRE : Les distributions sont maintenues par sacs isothermes pour le frais. Un protocole de désinfection est mis en place pour ces sacs.

CENTRE DE LOISIRS ET MAISON DES JEUNES : Equipements fermés jusqu'à nouvel ordre.

BIBLIOTHEQUE : Les nouvelles modalités de fonctionnement de la bibliothèque sont les suivantes :

Un service de retrait de livres sera possible uniquement sur réservation téléphonique les mardis, mercredis, jeudis et samedis, de 9h30 à 12h. Le nombre d'ouvrages réservables est limité à 4 livres, 4 bd, 1 DVD.

Les livres rendus sont à déposer dans les caisses situées dans le sas d'entrée en vue de leur décontamination selon le protocole préconisé par les associations professionnelles de bibliothèque. Les livres à retirer sont déposés sur une table à l'entrée de la bibliothèque. Une seule personne est autorisée dans le sas d'entrée. Il est interdit d'entrer dans l'espace des collections.

Réservations au 02.98.27.86.28 du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h

TOUR VAUBAN : La réouverture du site se fera à partir du 2 juin 2020.

Il est prévu que les visites soient accompagnées. Un panneau expliquant les règles à suivre sera apposé sur la porte de l'accueil, à savoir : port du masque obligatoire, désinfection des mains à l'entrée du site.

L'accès à la boutique sera interdit. Les articles disponibles en boutiques seront cependant présentés sur une table placée à l'accueil. Une désinfection des surfaces (tables multimédias, mobilier, mains courantes, sanitaires) sera effectuée entre chaque visite. Un ménage intégral du centre d'interprétation accueil/ boutique ainsi que les intérieurs de la tour Vauban sera effectué tous les matins pendant 2h. Les tablettes, d'ordinaire distribuées aux visiteurs lors de leur visite, ne seront plus jusqu'à nouvel ordre. Pour pouvoir profiter du centre d'interprétation dans son intégralité, il faudra encore être patient.

DÉCHÈTERIE : La déchèterie est ouverte au public sans restriction d'accès : plus besoin d'attendre la date correspondant au n° de plaque d'immatriculation ! Attention, les consignes sanitaires sont toujours appliquées pour la sécurité des usagers et des agents : respectez les gestes « barrière » et maintenez une distance minimum de 2 m entre chaque personne. Le port du masque est préconisé et le nombre d'usagers en haut des quais est limité.

Les jours d'ouverture sont les suivants : lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi, 9h-11h45 et 13h30-17h45.

CAMPAGNE DE DECLARATION DES REVENUS – AVIS AUX USAGERS : Les usagers peuvent, pour toutes leurs demandes, solliciter un rendez-vous téléphonique (soit par téléphone, soit à partir du site impots.gouv.fr : [lien](#)), afin qu'ils puissent être rappelés par un agent des finances. C'est une possibilité nouvelle dans le cadre de la campagne d'impôt sur le revenu, que la DDFIP encourage fortement d'utiliser. Cela permet aux usagers d'être rappelés par un agent des finances au jour et à l'heure choisis à l'avance et de bénéficier de plus de temps pour échanger sur son dossier.

Pour prendre ce rendez-vous téléphonique, il n'est pas nécessaire d'avoir internet : la demande de rendez-vous peut être effectuée par téléphone : soit en composant le numéro d'appel, non surtaxé, **0.809.401.401**, ou en appelant son service des impôts des particuliers ;

Pour les internautes, il est possible de prendre rendez-vous via la messagerie sécurisée de leur espace personnel sur le site impots.gouv.fr ou directement à partir de la rubrique « contact » en première page de ce site.

CHÈQUE ENERGIE : A la suite de la proclamation de l'état d'urgence sanitaire le 23 mars dernier, une série de mesures ont été adoptées et ont pour effet de proroger certains délais habituels du dispositif Chèque Énergie (mesures prises par les ordonnances n°2020-306 du 25 mars 2020 et n°2020-560 du 13 mai 2020).

Ces mesures sont les suivantes : le délai de validité des Chèques Energie de la campagne 2019 est prolongé jusqu'au 23 septembre 2020 inclus. Les bénéficiaires du chèque énergie 2019 pourront donc utiliser ces chèques jusqu'à cette nouvelle date. Par ailleurs, les envois des chèques énergie de la campagne 2020 se poursuivent.